

<https://www.snetap-fsu.fr/Non-a-la-criminalisation-de-l-action-syndicale-Defendre-la-ressource-en-eau-n.html>



Non à la criminalisation de l'action syndicale - Défendre la ressource en eau n'est pas criminel !



- Nos Actions - Les Mobilisations -
Date de mise en ligne : mercredi 28 juin 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le SNETAP-FSU, syndicat majoritaire dans l'enseignement agricole public dénonce avec la plus forte gravité la mise en garde à vue de de nos camarades de lutte de la Confédération paysanne . Cette décision est **INACCEPTABLE !**

INACCEPTABLE car cette décision, c'est une remise en cause directe de la liberté syndicale et du droit de manifester.

INACCEPTABLE car nos camarades sont mis en garde à vue pour cause de défense des ressources naturelles et de lutte contre leur accaparement par quelques un-es !

INACCEPTABLE car nos camarades sont mis en garde à vue parce qu'ils portent, pour le bien commun, un autre modèle d'agriculture et de société.

Le gouvernement doit impérativement cesser cette criminalisation des actions de défense de l'environnement. Il ne peut continuer à rester sourd aux demandes légitimes des citoyen.nes qui portent des solutions pour la défense de notre planète.

Le SNETAP-FSU demande à ce qu'il soit mis fin à ces gardes à vue et que toutes les poursuites soient abandonnées.